

ANNEXE 5 : AVIS DU SDIS DE L'INDRE

De : BARON Laurène <lbaron@sdis36.org>

Envoyé : mardi 28 janvier 2020 15:34

À : Antoine PIRON - Opale Energies Naturelles <antoine.piron@opale-en.eu>

Objet : TR: projet d'unité de méthanisation

Importance : Haute

Monsieur Piron,

Suite à notre appel téléphonique, ce jour, et suite à l'analyse du plan ci-joint, vous trouverez ci-dessous les observations primaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre :

- option A - priorité 1 : positionner la réserve incendie au nord-ouest du site, c'est-à-dire à gauche de l'entrée sur votre site et à plus de 15m des silos intrants ;
- option B - priorité 2 : positionner la réserve incendie comme proposée dans le plan ci-joint en s'assurant que la distance entre elle et le bâtiment de stockage photovoltaïque, le stockage digestat solide et la préfosse soit égale au minimum à 20m.

Afin que la réserve incendie puisse être utilisée par les moyens de secours et qu'elle ne soit pas exposée au rayonnement thermique en cas d'urgence, il serait judicieux de positionner la réserve incendie priorisant l'option A vis-à-vis de l'option B.

Respectueusement.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE
GROUPEMENT OPERATION
SERVICE PREVISION

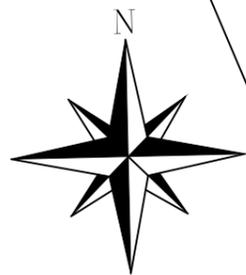
Capitaine Laurène BARON

Chef de service

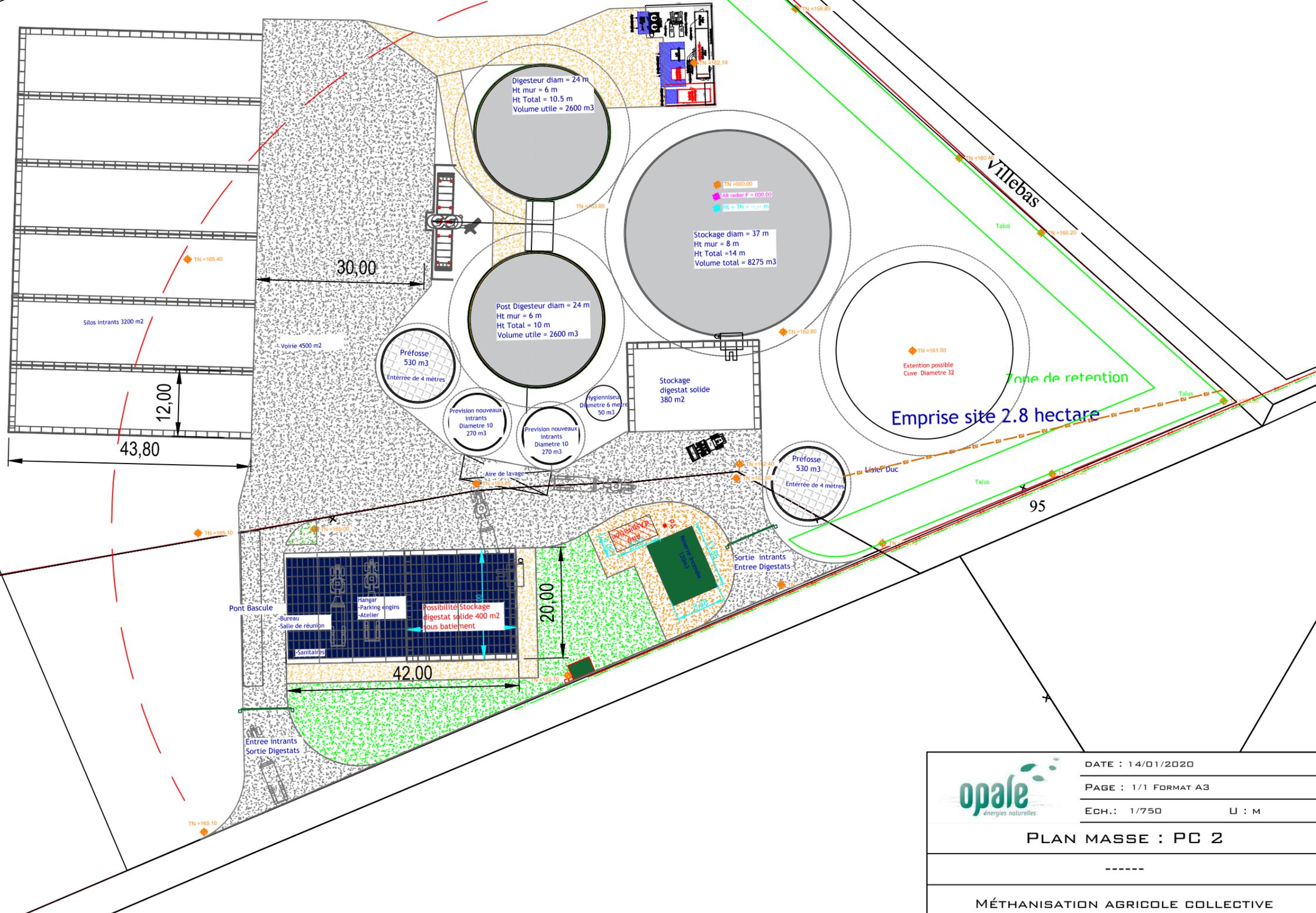
Bureau : 02.54.25.20.28

Port : 07.87.52.98.08

lbaron@sdis36.org



96



	DATE : 14/01/2020
	PAGE : 1/1 FORMAT A3
	ECH.: 1/750 U : M
PLAN MASSE : PC 2	

MÉTHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE	

